

La Voix Syndicale

de l'Essonne

Prix 1,50 €

N° 108

Bimestriel de l'Union Départementale CGT de l'Essonne

Services publics, Maison des Syndicats, travail du dimanche

« Nous devons repasser à l'offensive... »

pages 3-8 et 15-17

NON à l'EXPLOSION des syndicats
de la Bourse du Travail de l'Essonne (DR)



PB



Assemblée générale de rentrée de l'UD CGT 91

mercredi 30 août 2017
Bourse du Travail d'Évry
à 14 heures



Sommaire

- Formation professionnelle :
feu vert pour le patronat (p.9)
- Fleury-Mérogis : territoriaux maltraités (p.10)
- UL d'Étampes : congrès en progrès (p.11)
- Snecma : stratégie de reconquête (p.12)
- Retraités : transports trop chers (p.13)
- Syndicalisation : trois pistes de travail (p.14)
- Changement aux prud'hommes :
les conséquences (p.18)
- Souvenirs : Pierre Benoit,
Daniel Brouard, René Gazel (p.19)

La Voix Syndicale
de l'Essonne

12 Place des Terrasses de l'Agora 91034 Évry Cedex
Directrice de publication: Véronique Josien
tél. 01 60 78 28 41 - fax 01 60 78 55 43 - ud91@cgt.fr
Commission paritaire N° 0715S06300

Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

— et —

NOUS

un lien

indissociable



partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.

L'UD CGT 91 et la situation sociale

Ollivier Champetier : « Notre option n'est pas défensive, mais offensive... »

Après les présidentielles et législatives, les prochains rendez-vous sont sociaux. La CGT a fixé le 12 septembre pour une riposte d'ampleur, l'UD 91 prépare l'été et son AG de rentrée. Questions au secrétaire général, Ollivier Champetier.

LVS. Les élections législatives ont largement renouvelé les parlementaires de l'Essonne. Cela va-t-il modifier les rapports avec les députés du 91 ?

Ollivier Champetier. Et bien, si nous partons de l'exemple du combat que nous menons pour la sauvegarde de la Bourse du Travail, et en regard des soutiens affichés et connus du monde politique, malheureusement force est de constater un intérêt très réduit... ou pas exprimé, pour être politiquement correct !

Et cela ne s'arrangera pas en regard du résultat de ces législatives, qui ne devrait pas changer grand-chose dans les relations proches de zéro que nous avons avec les députés.

Les citoyens qui se sont déplacés malgré une abstention record ont majoritairement donné leur voix au renouvellement d'une classe politique de gauche usée et incapable de se renouveler, mais surtout de se questionner sur son positionnement et de reconnaître son échec ! Mais nous ne reviendrons pas sur le passé.

Donc, peu de changements dans les relations. À tout dire, depuis 2012, les relations avec les élus qui se revendiquaient de « gauche » ont pris fin aussi rapidement que la publication des résultats de ces élections de 2012.

Ce qui a permis de trancher la question du vote utile, mais a le mérite de nous remettre dans notre responsabilité statutaire qu'est la transformation de la société. Pour cela, nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes.

Nous avons toujours été disponibles pour ceux qui le désiraient, mais encore une fois, que ce soit député, maire, Conseil Départemental ou autres, nos relations n'ont tou-

jours été que sporadiques ou ponctuelles, en lien avec un conflit ou une réalité sociale du moment.

Nous devons sûrement réapprendre à travailler ensemble, comme nous le faisons avec le collectif Services Publics ou les camarades de La Poste. En même temps, il est compliqué de parler de casse du Service Public avec des élus ou parlementaires qui



(Photo Pierre Benoît)

eux-mêmes votent pour l'austérité ! Ainsi, comment discuter avec des élus qui dénoncent les coupes budgétaires, réductions des dotations aux communes ou Conseil Départemental et qui soutiennent l'action de leur parti et mettent en œuvre les décisions gouvernementales ?

Nous continuerons donc à interpeller, solliciter, élus et parlementaires tout en continuant à compter avant tout sur nous-mêmes et à faire grandir le rapport de forces. C'est la seule chose qu'ils entendent.

LVS. La CGT s'est déclarée hostile au projet de Code du Travail défini par Emmanuel Macron. Pensez-vous que les discussions des syndicats avec Mme Pénicaud peuvent modifier la donne et quelles actions comptez-vous mener jusqu'en septembre en Essonne pour faire valoir vos arguments ?

O.C. Ce qu'il faut savoir lorsqu'on évoque la concertation méthode Macron, c'est comment elle se décline. L'annonce de 60 réunions de concertation se traduit en fait par six réunions d'une heure pour chaque organisation syndicale représentative.

Nous connaissons bien ce cadre puisqu'il est calqué sur le « dialogue social » entrepris. Nous n'avons donc pas grand-chose à espérer de ces rencontres. Même si nous avons posé notre cahier revendicatif en 15 propositions, ce gouvernement a décidé de toute façon de ce qu'il allait faire. Ces discussions sont donc de pure forme, et pire, nous appre-

nons par la presse le contenu des futures ordonnances !

Comme le disait Philippe Martinez, les syndicats restent le dernier rempart, mais avec les salariés ! Nous allons donc profiter de la période estivale pour aller à leur rencontre ! L'initiative avec la Fédération CGT Commerce et Services du 28 juin, le 5 juillet sur le marché de Juvisy avec le collectif Services Publics, participent de cet esprit, avec le Tour de France et sa dernière étape le 23 juillet à Montgeron, la ville du Président du Conseil Départemental...

Nous avons le matériel, tracts et affiches, pour préparer cette rentrée, gagner des appels à la grève dans nos entreprises essonniennes, pour que le 12 septembre s'enclenche une dynamique revendicative de long terme. L'idée est déjà lancée d'une mobilisation européenne le 16 novembre. Nous sommes donc sur une perspective revendicative de long terme.

LVS. Quels sont à votre avis les principaux points qui risquent de toucher les salariés, l'emploi et les retraités en 2017 ?

O.C. Ils sont si nombreux que je n'en donne que quelques-uns. D'abord cette histoire de « CDI de projet », une espèce de CDD au rabais qui n'a pas donné de résultats, sinon négatifs, dans le BTP où il est déjà utilisé. Ensuite, les baisses de cotisations RDS et CSG, cette dernière touchant de plein fouet les retraités. Elles représentent chacune 20 milliards d'euros en moins pour la protection sociale et le pouvoir d'achat, et le total correspond curieusement au montant du CICE, une partie des subventions publiques aux entreprises. Toutes les mesures annoncées par le gouvernement Macron-Philippe, en facilitant les licenciements, vont déclencher une pluie de PSE qui aggraveront la situation de l'emploi, déjà désastreuse. Autre piège, le référendum d'entreprise, destiné à court-circuiter les syndicats et qui se résume à un chantage : dites oui ou allez à Pôle Emploi ! Pour le syndicalisme, les menaces sont graves, avec le regroupement des CHSCT, Comités d'Établissement et Délégués du Personnel. Le but est clair : fabriquer dans les entreprises des interlocuteurs syndicaux qui passeront leur temps en réunion avec les directions. Nous refusons d'être des supplétifs de DRH. Nous sommes avec les salariés.

LVS. Allez-vous conserver les méthodes d'action

utilisées contre la loi El Khomri pour lutter contre le projet Macron ou envisagez-vous des changements de méthode ?

O.C. Nous avons fait l'expérience en 2016 des tentatives du pouvoir de parquer et de cliquer les manifestations. C'est le même esprit aujourd'hui et ça suffit comme ça ! Nous devons repasser à l'offensive, et sur le fond. Les salaires sont une priorité, mais la vie ne se résume pas à la consommation. Vivre n'est pas survivre. L'augmentation des salaires doit permettre l'épanouissement des salariés, à tous les sens. Les conditions de vie dans les

entreprises se sont aggravées. La Médecine du Travail est en ruine, le « lean management » provoque le « burn-out » et ronge l'emploi. Pendant ce temps, Bercy gèle le point d'indice des fonctionnaires et le ministère du Travail veut offrir l'enseignement professionnel, l'apprentissage et la formation au patronat. Les manifs ne cesseront pas, les actions dans les entreprises non plus, par la grève ou par d'autres moyens. Il faut réfléchir partout à la meilleure manière de bâtir un rapport de forces. Cela se fait par la réflexion collective, argumentée et efficace, pas au doigt mouillé. C'est ça, le changement de méthode.

LVS. Craignez-vous que l'intégration de tout ou partie de l'état d'urgence au droit commun fragilise encore le droit de manifester ?

O.C. Nous avons souvent fait l'expérience, dans l'Essonne, et encore ré-



(DR)

cement, des bâtons que les pouvoirs publics, les patrons et certains élus, ont essayé de mettre dans nos roues. Nous ne sommes vraiment pas impressionnés. État d'urgence ou pas, ceux qui veulent toucher aux libertés publiques nous trouveront toujours devant eux, juridiquement et dans la rue. Le gouvernement joue aux apprentis sorciers. À force de brimer les libertés, de plus en plus de gens vont s'énerver. Si ça continue, il y aura forcément un jour un gros clash, avec des conséquences imprévisibles. Le gouvernement en portera l'entière responsabilité.



LVS. Les différentes approches des confédérations syndicales devant les « consultations Pénicaud » peuvent-elles avoir des conséquences sur l'unité syndicale en Essonne ?

O.C. On verra en marchant, si j'ose dire, mais je suis assez confiant. À preuve, la bataille syndicale unitaire que nous menons depuis des mois pour la Bourse du Travail d'Évry, Ensuite, chacun peut observer les évolutions de chaque centrale au plan national, mais dans le département, le front commun qui s'est

construit contre la loi El Khomri entre CGT, FO, FSU et Solidaires, tient bon dans les manifs et dans les analyses. Pour la CFDT, je m'intéresse beaucoup plus aux réactions de ses militants dans les entreprises du 91 et aux relations entre UD qu'aux positions de son état-major parisien.

LVS. Quels axes d'action comptez-vous proposer à l'AG de rentrée UD 91 ?

O.C. Ceux que je viens de dire rapidement, et quelques autres, mais

vous savez que les AG de rentrée sont surtout l'occasion de partager des réflexions accumulées pendant l'été et d'échanger sur les actions à mener tout de suite. Pour la direction de l'UD, on va essayer de faire partager largement cette volonté d'offensive contre ceux qui détruisent notre cadre social, mais aussi de construction d'une société plus solidaire. Je suis convaincu que c'est possible si on s'y met de manière bien pensée et bien organisée. C'est ça, notre principale responsabilité aujourd'hui.

(Propos recueillis par Gilbert Dubant)

Maison des Syndicats d'Évry

Après la levée de l'expulsion, menace d'asphyxie financière par le Conseil Départemental

La mobilisation intersyndicale a permis d'enrayer la décision du Conseil Départemental de l'Essonne, prise en 2016, d'expulser les syndicats de la Bourse du Travail départementale d'Évry, au 30 juin 2017. Les attaques contre la Maison des Syndicats n'ont pas cessé pour autant. Les élus de droite de l'Essonne ont adopté une tactique plus sournoise : torpiller financièrement la défense des salariés en lui imposant des charges financières exorbitantes.

Lundi 29 mai, à l'appel de l'intersyndicale départementale, près de 250 militants, dont la moitié CGT, se sont rassemblés devant le Conseil Départemental de l'Essonne. Une délégation y a été reçue, portant l'exigence de ne pas être expulsés de la Bourse du Travail d'Évry et porteuse de plus de 15 000 pétitions.

La démarche avait été préparée par un communiqué intersyndical le 10 mai 2017, qui rappelait l'histoire déjà longue du dossier.

« Cela fait maintenant près de six mois qu'a été annoncé, sans concertation, l'expulsion de la Bourse du Travail, construite pour les syndicats à Évry il y a 33 ans, dans un souci de « stratégie immobilière optimisée ». La « solution » proposée était un relogement dans les anciens locaux du SDIS, sous-dimensionnés et inadaptés. Le 6 mars 2017, une rencontre avec Alexandre Touzet, Vice-Président du CD 91 et son secrétaire général, avançait le coût faramineux de 6 millions d'euros pour les travaux de « mise aux normes », sans aucune justification ni étude technique.

L'ignorance syndicale des techniciens

Le 18 mars, l'intersyndicale tenait dans ses locaux un grand meeting avec des responsables nationaux, dont Philippe Martinez, pendant que les pétitions, relancées dans

tout le département, atteignaient plus de 13 000 signatures.

À la réunion pourtant publique de l'assemblée départementale le 27 mars, l'accès à la séance était refusé aux représentants de l'intersyndicale. Ceux-ci ont dû « forcer la porte » pour rencontrer brièvement le Président François Durovray, disant « qu'il n'avait rien contre les syndicats, mais uniquement un souci de rationalisation du parc immobilier du département ».

« Notre syndicalisme revendicatif, et non pas d'accompagnement,



a besoin de se renforcer rapidement face au nouveau gouvernement Macron qui se donne pleins pouvoirs pour détruire les acquis et acquis » dit Michel Blanche, membre du bureau de l'UD CGT 91. « Cette nouvelle mobilisation du 29 mai dans l'unité syndicale a permis d'obtenir confirmation par écrit que l'expulsion des syndicats de la Bourse départementale du Travail au 30 juin était suspendue et que s'ouvraient des discussions sur la convention d'occupation des locaux à partir du 9 juin. La réunion s'est tenue sans responsables politiques. Les propos tenus par les responsables techniques du Conseil Départemental ont montré leur parfaite ignorance du fonctionnement des syndicats, mais aussi de leur rôle. Ainsi pour eux, nous serions des locataires d'un bâtiment dont

le Département est propriétaire, ce qui nécessite de mettre en place un bail. Cela a été compliqué de faire comprendre qu'un syndicat, personne morale, ou un particulier, ce n'est pas la même chose. Nous avons donc parlé de convention d'occupation à titre gratuit ».

Des comptes faussés

À la réunion du 9 juin, les responsables techniques étaient mandatés par les politiques du CD 91 pour intégrer dans la convention l'obligation pour les syndicats de payer les fluides (chauffage, eau, électricité), mais aussi la prise en charge et la rémunération du personnel d'accueil. La monnaie d'échange présentée était de donner une subvention départementale, correspondant au coût des fluides, au « Comité de gestion » de la Bourse départementale du Travail, soit un énorme retour en arrière social.

Autre conséquence, il n'y aurait plus de gardien du Conseil départemental à demeure, ce qui contraindrait le Comité de Gestion de la Bourse Départementale du Travail à devenir employeur et à consacrer ses ressources au

Solidarité

Une délégation de l'UD CGT de l'Eure est venue soutenir ses camarades le 29 mai et sa secrétaire générale, Nathalie Verdeil, a témoigné de leur propre lutte ainsi que Pierre Krasucki, présent dans tous les combats pour le maintien des Bourses du Travail. Évry n'est pas un cas isolé et leur existence est menacée par la droite, sous toutes ses formes, dans plusieurs localités et départements. La cible est le mouvement syndical, et avant tout le syndicalisme de lutte.

seul fait de pouvoir recevoir du public. « *Nous estimons que ce n'est pas gérable* », juge la CGT.

Les montants annoncés de travaux et de maintenance de la Bourse

nous ont dit que nous devons nous débrouiller entre nous pour que le syndicat concerné par les travaux à son étage soit hébergé par un autre syndicat... C'est du grand n'importe

tiques ne sont faites que pour celles et ceux qui veulent bien y croire. Nous savons aussi qu'une subvention peut être diminuée ou supprimée à tout moment. Pour preuve, celle attribuée par le Département à l'UD CGT baisse depuis deux ans, avec le changement de majorité politique et l'arrivée de M. Durovray ». En fait, ce faux dialogue avec le Président du CD n'a pratiquement eu lieu que par médias interposés ou par lettre et montre clairement l'attitude méprisante de la droite essonnoise à l'égard des salariés. Le Conseil départemental en donne une illustration en interne. Ce même 29 mai, trois syndicats (FO-CFDT-CGT) y avaient aussi déposé un préavis de grève. Ils n'ont jamais été reçus. « *Au lieu du mépris il serait vraiment temps que s'instaure un véritable dialogue. Quant à la garantie décennale, l'argent est là et les travaux doivent commencer sans attendre et sans conditions !* », rappelle l'UD.



montrent le manque de sérieux technique et financier du Conseil départemental. Les frais d'accueil et de gardiennage représentaient 136 K€ en 2016. Le président Durovray impute le salaire de trois gardiens (représentant 75% des coûts de fonctionnement) dans les 6 millions d'euros que seraient sensés coûter les travaux et le maintien des syndicats. La note est encore salée par l'ajout de lourds travaux au sous-sol, afin d'aménager des bureaux et salles de réunions, que les syndicats ne demandent plus depuis le début des discussions.

Débrouillez- vous !

Les « techniciens » avaient aussi inclus dans leurs projets des travaux d'accès pour les personnes à mobilité réduite à tous les étages, alors que le rez-de-chaussée permet déjà cet accueil. Ces sommes ont été déduites après démonstration de leur inutilité.

Les malfaçons, en particulier d'étanchéité, dont les travaux sont théoriquement couverts par la garantie décennale, avaient été glissées dans le devis pour 200000 euros.

Des travaux de mise en sécurité devront cependant être effectués : électricité et désamiantage des plafonds, ventilation, chauffage (pompes de relevage) et les fenêtres, objet de garantie décennale. La durée des travaux est estimée à 18 mois par le CD. « *Ils*

quoi ! », s'insurge Michel Blanche. « *Imaginez un parti politique hébergé par un autre ! Cela voudrait dire une incapacité de fonctionner pendant trois mois pour chaque organisation syndicale. Totalement impensable !* »

Pour renforcer la pression, le Conseil Départemental demandait à l'intersyndicale de donner réponse d'ici le 14 juillet sans lui avoir envoyé pour cela l'ensemble du dossier technique chiffré. Rejet des organisations, ne pouvant se prononcer sur des délais aussi courts ne permettant pas de réunir les instances dirigeantes.

La politique du mépris

Relance de François Durovray le 22 juin par une lettre précisant son image du contenu de la réunion et abordant la convention de subventionnement : « *L'occupation des locaux par les Unions départementales reste à titre gratuit. En revanche, les occupants prennent en charge les coûts de fonctionnement (accueil, fluides) de la Maison des Syndicats. En contrepartie, le Conseil Départemental versera au comité de gestion, une subvention forfaitaire annuelle. Dans la logique de la répartition des responsabilités, les mises à disposition de personnel départemental (gardien, accueil) cesseront* ».

« *Pour la CGT c'est inacceptable !* », répond la direction de l'UD. « *Nous savons que les promesses poli-*

La clé de l'unité syndicale

Pendant plus de six mois, depuis le début de la crise, l'unité de l'intersyndicale a permis de ne rien lâcher. Plusieurs communiqués de presse ont été publiés unanimement et chaque organisation a relayé auprès de ses syndicats et syndiqués. La Préfète de l'Essonne, en tant que représentante de l'État, a été interpellée à deux reprises. Elle n'a jamais répondu. « *Nous avons distribué des tracts et fait signer des pétitions sur dix marchés et sur des gares* », rappelle la CGT. « *Nous avons fait des opérations de collages de l'affiche de l'intersyndicale et distribué des autocollants. Cette unité, la prise en compte de la défense de la Bourse Départementale du travail par les syndicats, ont permis que nous occupions toujours les locaux. Cela montre le chemin que nous devons continuer à suivre : se mobiliser et mobiliser, signer et faire signer les pétitions papier et en ligne, intervenir en tous lieux, de faire s'exprimer les soutiens et faire grandir la mobilisation revendicative* ».

Centre commercial Évry 2 et travail du dimanche

Manifestation réussie et flicage intensif

250 militants mercredi 28 juin au Centre commercial Évry 2 contre le travail du dimanche, de nuit et la loi Travail. Bon accueil des salariés et des clients, tracas policiers.

C'est une coproduction militante entre Fédération du Commerce CGT, UD 91 et UL d'Évry, dans un centre commercial qui a déjà connu plusieurs actions contre le travail du dimanche, renforcé par des autorisations municipales supplémentaires (12 par an). Le 28 juin, environ 250 militants arrivent en matinée et distribuent de l'information.

« Nous sommes allés à la rencontre des salariés des 200 boutiques d'Évry 2 », raconte Pascal Zoublier, dirigeant du Commerce CGT et de l'UD 91. « Les clients et les salariés nous ont réservé un bon accueil tout au long de notre visite. Cette action est un engagement que nous avons pris le 15 mars der-

nier entre UD 91 et Fédér de travailler davantage ensemble ».

« Le Medef et le gouvernement laissent entendre que le travail dominical est source d'emploi. C'est complètement faux ! Le chiffre d'affaires est simplement reporté et on restreint le personnel la semaine pour renforcer le dimanche. Sans compter le nombre de petits commerces qui font faillite ! », dit Amar Lagha, secrétaire général de la Fédér.

« Cela engendre des conséquences sur la santé, la vie familiale des salariés et automatiquement sur les autres professions qui seront dans l'obligation d'ouvrir. Cela nous ramènera à travailler 7/7 » ajoute Pascal Zoublier. « Pour les services ou les professions travaillant obligatoirement le dimanche à cause de leur activité, nous demandons une majoration à 100%, la récupération et un dimanche de repos par mois ».

Coup de bluff ?

La manifestation avait été normalement déclarée par l'UL CGT aux pouvoirs publics et l'ambiance était



conviviale, y compris avec la sécurité du centre commercial. Ce qui n'a pas empêché quatre responsables CGT de recevoir un coup de fil de la police nationale dès le jeudi matin les convoquant pour le vendredi. Prétexte : la manifestation devait être « statique » sur la place des Terrasses et les militants étaient entrés dans

le centre commercial, au demeurant privé, sans d'ailleurs que les gérants ne portent plainte.

La rencontre entre les policiers et deux syndicalistes

au commissariat a donné lieu à un classement sans suite. Une manifestation pacifique nécessitait-elle une telle mobilisation ?

« S'ils veulent nous faire peur, ils ont tout faux », sourit Jean-Louis Betoux.

« La CGT défend le droit de grève et de manifestations depuis plus d'un siècle, on va pas se laisser bluffer maintenant ».

Menaces sur les CIO départementaux

Sur les 10 CIO (Centres d'Information et d'Orientation) de l'Essonne, trois (Les Ulis, Chilly-Mazarin, Arpajon ou Sainte-Geneviève-des-Bois) sont menacés par le désengagement du Conseil Départemental.

Le rôle des CIO consiste à favoriser l'information sur les études, les formations professionnelles et les professions. Ces lieux ouverts à tous accueillent en priorité les jeunes scolarisés et leurs familles. À la rentrée 2017, les centres des Ulis et de Massy seront regroupés sur le site actuel du CIO de Massy. Les centres de Chilly-Mazarin et de Savigny-sur-Orge seront regroupés sur Savigny-sur-Orge. Ils

seront fusionnés pour la rentrée 2018. Le regroupement des centres d'Arpajon et de Sainte-Geneviève-des-Bois sera également étudié pour la rentrée 2018. Les fusions à la rentrée 2018 s'accompagneront de suppressions de postes.

Pour l'instant, le CIO d'Étampes semble sauvé de justesse. « Le Conseil Départemental a pris en considération la configuration particulière du bassin d'Étampes et accepte de participer au complet maillage du territoire en conservant la gestion du CIO situé dans cette commune ».

En diminuant le nombre de centres, en éloignant le service public de

l'utilisateur, on dégrade leurs possibilités d'accès à l'information sur les métiers et les études et leurs possibilités de bénéficier d'une orientation choisie.

Au moment où l'on parle de transférer plus de compétences aux Conseils Régionaux sur la voie professionnelle, ces fermetures annoncées de CIO dans le département montrent bien que c'est le service public de l'Éducation Nationale qui est garant de l'équité entre territoires.

La CGT s'oppose à ces décisions et exige du Conseil Départemental le maintien de tous les CIO.

Malaise à l'inspection du travail

Les effectifs fondent, le travail augmente

Le travail des agents de l'Inspection du Travail concerne tous les salariés. Ils sont donc touchés dans leurs droits par la diminution des moyens humains et matériels dont est victime la DIRECCTE 91, cause du mouvement qui agite depuis des mois des professionnels indispensables. La CGT donne l'alarme et mène la lutte.

Dès septembre 2014 (réforme Sapin), sont supprimés dans l'Essonne trois postes d'agents de contrôle (de 37 à 34) et de trois postes d'adjoints en secrétariat de section (de 20 à 17).

L'organisation de l'Inspection du travail est passée de 14 sections (1 Inspecteur du Travail, chef de service et traditionnellement agent de contrôle des entreprises de plus de 50 salariés et 1 ou 2 Contrôleurs du Travail pour le contrôle des entreprises de moins de 50 salariés) à trois unités de contrôles, chacune divisée entre 11 et 12 secteurs de contrôle, avec redécoupage des secteurs et disparition des trois postes d'agent de contrôle.

Damoclès et les agents de contrôle

Chacun doit réaliser l'intégralité de ses missions sur l'ensemble du périmètre de son secteur géogra-

phique, sans distinction selon la taille de l'entreprise. Durant le « plan de transformation de l'emploi », qui permet à des contrôleurs de devenir inspecteurs, les entreprises de plus de 50 salariés d'un secteur peuvent être confiées à des Inspecteurs en poste sur d'autres secteurs, ce qui



accroît leur charge de travail.

En région Île-de-France et dans l'Essonne, les suppressions de postes continuent. Le ministère du Travail élude le problème d'effectifs, faisant passer pour normale une situation délétère des conditions de travail et justifiant les diminutions de postes. Un autre poste d'agent de contrôle vient d'être supprimé dans l'Essonne et une épée de Damoclès plane sur les quatre postes à pourvoir.

Réformes contre les salariés

Pour faire passer ces réformes, de nouveaux pouvoirs sont confiés aux agents de contrôles et notamment les sanctions administratives, dépénalisant un pan du droit du travail. Cette procédure, si elle permet de sanctionner l'entreprise, ne permettra pas aux salariés de voir reconnaître l'atteinte à leurs droits. Il leur faudra d'eux-mêmes engager une procédure individuelle auprès du Conseil des prud'hommes.

Le service des renseignements généraux en droit du travail pâtit aussi des dernières réformes. Il pourra être sollicité uniquement par les employeurs des PME pour obtenir une position formelle de l'administration sur des points de droit (le rescrit social).

La CGT s'est mobilisée contre la mise en place de ces points et continue de se battre pour que les salariés bénéficient d'un service public de qualité et d'un recours pour faire respecter leurs droits. Les salariés, les syndicalistes, les élus et mandataires dans les IRP, ont besoin des missions de contrôle, d'information et de conseil, assurées et incarnées par les agents de l'inspection du travail.

10 régressions sociales signées Macron

« La loi El Khomri a commencé le détricotage du droit du travail », estime la CGT, « mais les ordonnances Macron, sous couvert de simplification, enlèveront encore plus de droits aux salariés ». Et de citer 10 points.

- 1 / Primauté à l'accord d'entreprise.
- 2 / Des indemnités provisionnées à l'avance par l'employeur faisant fi du préjudice subi par le travailleur.
- 3 / Vers moins d'élus, moins de réunions, moins d'heures de délégation et donc des économies sur le dos
- des représentants du personnel en fusionnant les instances.
- 4 / Précariser davantage les contrats de travail.
- 5 / Généraliser le CDI de chantier à toutes activités.
- 6 / Revenir encore sur la définition même du motif économique.
- 7 / Moins de plans sociaux pour plus de licenciés.
- 8 / Recul sur la pénibilité au travail.
- 9 / La fin programmée de l'Inspection du travail ?
- 10 / Un code de déontologie.

Marolles-en-Hurepoix Large grève à Carrefour Market

Le 18 mars 2017, les salariés du magasin Carrefour Market, à Marolles-en-Hurepoix, cessaient le travail à l'appel de la CGT pour dénoncer les conditions de travail et le manque d'embauches.

Bien que quelques revendications aient abouti sur les méthodes de management, de nombreux efforts restent à faire. La CGT revendiquait un salaire à 1800€ brut, la fin des contrats précaires à temps partiel, des embauches en CDI à temps complet, l'évolution professionnelle et surtout l'égalité Femme-Homme.

La situation n'évoluant pas, une action a été organisée par la CGT du magasin et l'UL de Brétigny-sur-Orge samedi 17 juin pour faire valoir les revendications salariales. Plus de 50% des salariés ont débrayé et une délégation syndicale a été reçue par la direction. « Nous attendons une réponse positive pour les salariés et le magasin », dit le syndicat. « Si ce n'est pas le cas, notre détermination est totale et nous revien-drons plus nombreux pour une nouvelle action ».

Formation professionnelle et apprentissage

Une géographie revendicative de l'emploi

À la CGT Educ'Action, la nomination au ministère de l'Éducation Nationale de Jean-Michel Blanquer inquiète. Il est déjà connu puisque son dernier passage rue de Grenelle correspond aux ravages de la politique libérale mise en place par Sarkozy et Chatel. Cette nomination indique que les volontés du président de la République sont bien celles de libéraliser l'éducation, de casser son caractère national, de fragiliser le statut des personnels, de déréglementer le système actuel.

Surtout, M. Blanquer est partisan de la sortie de l'enseignement professionnel de l'Éducation Nationale. En effet, il déclarait dans une interview au « Café pédagogique » : « *S'agissant du rôle des régions, il me semble que l'on est déjà allé assez loin pour le lycée général et technologique. En revanche, je pense que le lycée professionnel pourrait bénéficier d'une plus grande régionalisation. La région est désormais pleinement l'entité compétente en matière d'emploi et de formation professionnelle. Le lycée professionnel, au travers du CAP et du Bac Professionnel, est conçu pour mener directement à l'emploi. Il est donc logique d'imaginer la région en pleine responsabilité pour faire réussir les lycées professionnels.* »

Inégalités territoriales renforcées

En affichant sa feuille de route pour les semaines à venir, le nouveau ministre réaffirme la volonté gouvernementale d'octroyer une plus grande liberté aux collectivités territoriales dans l'organisation de la semaine scolaire. La présentation de l'arrêté au Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) du jeudi 8 juin, concernant les rythmes scolaires, en est l'illustration. Malgré ses appels aux syndicats pour travailler « dans la confiance », le ministre décide de présenter deux textes, travaillés unilatéralement et sans dialogue social, qui modifieront largement les conditions de travail des personnels et d'étude des élèves. Il applique ainsi la méthode du président Macron qui souhaite légiférer par ordonnances pour achever

la casse du code du travail pendant l'été. Le projet de décret des rythmes scolaires instaure la possibilité, pour les communes, de revenir à la semaine de quatre jours et de déroger au calendrier scolaire annuel. Ainsi, sans remettre en cause les décrets Peillon-Hamon, il aggrave la désorganisation du travail et les inégalités sur l'ensemble du territoire où plus aucune règle commune n'existera, tant pour les élèves que pour les personnels.

Sur les collègues, on incite à utiliser la dotation complémentaire pour recréer les options. Cela laisse plus de marge encore à la modulation des



Yannick Biliec (DR)

horaires disciplinaires annuels et aux inégalités entre territoire. Surtout, alors que dans de nombreux établissements scolaires, les personnels souffrent de dérives autoritaristes. Les chefs d'établissement vont voir leurs pouvoirs étendus.

Tout pour l'apprentissage !

Le programme d'En Marche sur la voie professionnelle est plus qu'alarmant. À partir d'un a priori idéologique, c'est une fuite en avant terrifiante vers le « tout apprentissage » ! Le projet annoncé est d'instaurer « un quasi-monopole » de l'apprentissage comme voie d'accès aux emplois de qualification moyenne. Le programme d'En Marche annonce : « *Nous affecterons la totalité de la taxe d'apprentissage au financement de l'apprentissage* ». Sauf hausse d'impôts locaux, c'est donc une baisse sèche du budget des LP et un cadeau à la formation privée. Pourtant, l'apprentissage n'est pas une meilleure voie de formation que la voie scolaire. L'apprentissage est souvent présenté comme une solu-

tion pour les élèves en difficulté. Il y a un postulat idéologique selon lequel le monde de l'entreprise réussirait là où l'école échoue. Cependant, le taux de rupture de contrat d'apprentissage est très élevé. En Île-de-France, il est de 24% en moyenne, il atteint jusqu'à 35% pour les contrats de niveaux CAP ou Bac pro, voire 40% de contrats au niveau V dans les filières du bâtiment ou de l'hôtellerie par exemple. L'apprentissage n'est pas la solution au décrochage scolaire ! Le sociologue Gilles Moreau remet en cause quelques idées reçues sur l'apprentissage. Il fait remarquer que sur la réussite du diplôme « *les CFA n'affichent pas de meilleurs scores que les lycées professionnels, bien au contraire* ». Ce que confirment les études du Ministère, dans l'ensemble, les élèves de LP réussissent mieux que les élèves en apprentissage. Par ailleurs, « *L'insertion post-bac [des apprentis] n'est pas avérée* ». Si l'apprenti postule dans une autre entreprise que celle où il a été formé, il aura le même taux d'insertion qu'un autre élève de LP. Sur le long terme, les élèves de LP sont mieux payés que les anciens apprentis. L'apprentissage n'est donc pas la panacée de l'insertion professionnelle !

La culture à la trappe

L'apprentissage est une voie discriminatoire. Ce mode de formation accueille toujours aussi peu de filles (30%) et très peu d'enfants issus de l'immigration. Du coup, c'est le lycée professionnel qui se trouve en charge de former ces deux populations dont on sait combien l'insertion professionnelle est plus difficile. Les discriminations à l'embauche se retrouvent à l'entrée en apprentissage. Développer l'apprentissage, c'est augmenter les inégalités sociales ! C'est donc bien un choix idéologique, la volonté de donner les pleins pouvoirs au patronat sur la formation professionnelle, qui guide cette marche forcée vers le tout apprentissage ! Toujours dans le programme de Macron, il promet aussi : « *Les formations professionnelles doivent être davantage basées et*

conditionnées par les exigences des métiers et filières professionnelles et l'excellence de celles-ci portée sur l'employabilité. » Toute la formation civique, la culture générale disparaissent. Cette volonté du tout apprentissage, dès la sortie du collège, axé sur la seule employabilité à court terme, sacrifie la culture, générale et professionnelle, qui permet l'évolution de carrière, les modifications de parcours. C'est une école à plusieurs vitesses. À l'opposé, la CGT défend un service public de qualité partout, pour tous et toutes.

Yannick Biliec

Journée d'étude avec Philippe Martinez

Le 21 avril 2017, dans les locaux de l'UD-CGT 92, avec la Fédération FERC-CGT, les quatre syndicats CGT Éducation de l'académie de Versailles organisaient une journée d'étude sur la formation professionnelle. Cette journée d'étude s'est déroulée avec des représentants de l'interpro et en présence de Philippe Martinez. Cela a permis de faire le point sur les attaques sur la voie professionnelle du lycée et de montrer que le discours idéologique



actuel présentant l'apprentissage comme la seule voie de réussite pour les jeunes repose sur des préjugés. Derrière cette attaque contre les lycées professionnels et le service public d'éducation, ce sont aussi les qualifications et les diplômes, leurs contenus et leur contrôle

par l'État qui sont remis en cause et renvoyés aux seules organisations patronales. Cela n'est pas sans conséquence sur les conventions collectives.

Territoriaux de Fleury-Mérogis :

une nouvelle situation pour sortir de l'incohérence administrative ?

Le 30 mars 2017, une grève-éclair et victorieuse des personnels de la mairie mettait fin à une attaque de la municipalité contre le régime indemnitaire et les congés maladie. Le succès ne faisait pourtant pas cesser une gestion incohérente. La fin de la période de turbulences politiques et administratives permettra-t-elle de revenir à un fonctionnement convenable pour les personnels et les habitants ?

Le 15 juin, la CGT faisait une déclaration « suite aux privatisations et suppressions de postes ». Après avoir acheté un nouveau bus en 2011, financé la formation et l'embauche des chauffeurs, dépensé de l'argent, le service communal était privatisé sans avertissement ni concertation. « Sans présentation de bilans, de comparatifs ou d'études sérieuses nous démontrant que les coûts en régie seraient, à prestations identiques, plus élevés qu'en privé », ajoute Isabelle Rodrigues, secrétaire du syndicat. La suppression des cars municipaux aura des impacts directs sur les usagers (écoles, centre de loisirs, jeunesse, retraités, petite enfance, enfance, colonies etc...) et les chauffeurs, oubliés. Même mépris pour supprimer un poste d'assistante sanitaire au centre de loisirs, occupé depuis 15 ans.

Ce n'est pas le seul exemple de privatisation rampante, à l'oeuvre dans nombre de collectivités. « À

Fleury-Mérogis, comme dans tout notre pays », écrit la CGT, « nous disons non aux atteintes portées aux conquêtes sociales, aux suppressions d'emplois publics, aux privatisations et aux démantèlements des services publics communaux. Ils ne sont pas un coût mais un investissement indispensable pour la vie quotidienne des habitants ». Et de citer le cas de la balayeuse, jusque là en régie, passée au privé avec la mécanique et les petits travaux de voirie.



La grève du 30 mars des territoriaux de Fleury-Mérogis (Photo Pierre Benoît)

En attente de dialogue social

Le 26 mai, les employés des espaces verts lançaient une grève qui durera plus d'un mois avant d'être (mal) reçus par la municipalité sur des revendications de base : manque de matériel, d'effectifs, carrières bloquées. La désorganisation des services, comme le Centre Technique Municipal, se double d'une remise en cause constante des rendez-vous

entre direction administrative et représentants du personnel. Ainsi une rencontre était prévue lundi 19 juin entre les agents du CTM, en débrayage, accompagnés des secrétaires syndicaux CGT et FO, et la DGS. Réunion annulée, nouveau RV demandé. Mercredi 21, après un nouveau débrayage, « après avoir essuyé les insultes et les hurlements intolérables » d'une responsable de service, toujours pas de date. « Cela va faire un mois que les agents et les organisations syndicales attendent un dialogue social sur les questions d'avancement de grade, de régime indemnitaire et d'embauches de personnel », écrivait l'intersyndicale. Le 27 juin, un Comité Technique est interrompu par de graves menaces des employeurs à l'égard des représentants du personnel. Le Conseil municipal précédent a connu une bagarre entre élus et citoyens et celui du 19 juin avait

annoncé la démission du maire, absent ce soir-là. « Nous prenons acte des événements politiques, mais nous n'avons pas de rôle à y jouer », dit Isabelle Rodrigues. « Quelles que soient la suite et la nouvelle municipalité, nous voulons simplement que le fonctionnement normal des institutions municipales, nos droits syndicaux et ceux des habitants soient respectés. Cela vaut autant pour les élus que pour la direction administrative ».

Congrès de l'UL d'Étampes les 15 et 16 juin

Constat d'améliorations

Après l'inauguration de la nouvelle UL d'Étampes en 2015 et le congrès de l'UD en novembre 2016, l'amélioration du fonctionnement de la CGT dans le Sud de l'Essonne trouve confirmation dans la tenue de son congrès les 15 et 16 juin 2017.

38 militants et la secrétaire générale sortante (réélue) ont échangé pendant deux jours, à la fois de l'actualité sociale générale et des questions de l'Étampois syndical. Le bilan d'activité a été largement adopté.

« Force est de constater que la discrimination est partout aussi bien pour les salariés que pour les militants », disait Claudine Berthomier. « Pour ce qui les concerne, le cumul des mandats les laisse bien souvent isolés et fait d'eux des cibles idéales pour leur employeur. Ajouté à cela, le manque réel de militants prêts à s'investir. Il est décidé de travailler les questions de la syndicalisation, de la création de sections, de syndicats, et de syndicats de sites quand cela s'avère nécessaire, comme il faut impérativement sensibiliser les camarades sur la nécessité de militer en intersyndical et en interprofessionnel ».

La casse des services publics

Le Sud du département, par son aspect rural, résidentiel et sa faible densité de population, a été particulièrement frappé par les coups portés aux services publics dans la santé. Si le Nord est visé par le regroupement des hôpitaux de Juvisy,

Longjumeau et Orsay, le Sud connaît la fermeture de services d'urgence et de maternités. La mise en place de relais postaux, la casse en cascade de bureaux de poste, de centres des impôts, de caisses de sécurité sociale, les privatisations ont touché les autres secteurs. Les conséquences sur l'emploi, public et privé, sont l'augmentation de la précarité et de la sous-traitance, dont les débats du congrès se faisaient l'écho.

« C'est l'ensemble de la société et des pans qui la composent, et qui créent du lien social, qui est touché », dit la secrétaire de l'UL. « Tous

(DR)



les secteurs d'activité et de salariat sont visés. Une seule alternative : relever la tête et nous battre ».

La période récente est plutôt encourageante dans ce domaine. « La diffusion de tracts, en interprofessionnel, appelant au rassemblement et à la lutte, revendiquant de meilleures conditions de travail, un meilleur

traitement au niveau des salaires et des pensions, la baisse du temps de travail à 32 heures, crée indubitablement la solidarité entre toutes les professions, donne une autre vision et permet une meilleure connaissance de la CGT et de ses structures. Elle permet également l'adhésion du plus grand nombre », ont exprimé les débats.

Une nouvelle dynamique

« Le partage des expériences des uns et des autres, les échanges sur la réalité quotidienne vécue par

chacun d'entre nous sont primordiaux. Les enjeux à venir, élections professionnelles dans la Fonction Publique, casse du Code du Travail, combat contre l'austérité, maintien de nos services publics, développement de l'emploi et des transports sur le Sud-Essonne, vont générer des convergences interprofessionnelles sur le site de l'Union Locale d'Étampes qu'il va falloir cultiver, propager, amplifier ».

Claudine Berthomier estime qu'une nouvelle dynamique est en place sur le territoire : meilleure communication entre toutes les professions et toutes les structures de la CGT, valorisation et anticipation des actions des uns et des autres, dans le cadre de l'entraide interprofessionnelle, qui permettront de répondre à la demande de tous les secteurs d'activité du territoire du Sud-Essonne.



(DR)

Snecma Safran Corbeil-Essonnes

La stratégie de reconquête

Six mois après le congrès de janvier 2017, la CGT de la Snecma poursuit son objectif de syndicalisation et de reconquête du CHSCT et du CE.

Le congrès du syndicat, tenu à l'UL de Corbeil-Essonnes les 23 et 24 janvier 2017, avait réuni les deux tiers des syndiqués, plus de 70 par jour. Il avait aussi marqué une analyse lucide de la situation issue

il est décidé de renforcer les liens avec les sections syndicales des sous-traitants de la restauration, du Comité d'Entreprise et des sociétés extérieures, de monter une expertise sur les nouvelles organisations de travail et managériales et d'exiger l'agrandissement de l'usine afin d'assurer tous les enjeux industriels à venir avec les nouveaux moteurs.

tativité aux prochaines élections professionnelles ». Une condition de réussite est d'analyser correctement les modifications du salariat et leurs conséquences sur les revendications et les comportements syndicaux. Il faut aussi tenir compte, après le recul d'influence de la CGT, « d'une accumulation des tâches administratives, organisationnelles et décisionnelles pour l'ensemble des élus, mandatés et syndiqués. C'est pourquoi malheureusement, trop peu s'impliquent dans le collectif et l'organisation du syndicat. Il faut retrouver une dynamique qui redonnerait envie aux syndiqués de militer ».

L'organisation du syndicat a fait l'objet de décisions, dont la mise en place d'une commission exécutive, seule décisionnaire pour le syndicat, une fois par mois au minimum, le premier lundi du mois. Le bureau se réunit une fois par semaine. Il a comme prérogatives l'exécution et la mise en place des décisions validées par la commission exécutive. Il prépare l'ordre du jour et convoque la commission exécutive suivant les actualités externe et internes. Chaque élu et mandaté est inscrit dans un groupe de travail : syndicalisation ;



des élections professionnelles de janvier 2015. Celles-ci avaient marqué un recul de la CGT au CHSCT et au CE, mais un maintien de son influence chez les DP. L'objectif principal était donc de trouver les moyens d'une nouvelle offensive en direction des élections de 2019. Le Comité d'Établissement était un point nodal. « Nous avons une autre approche d'un CE ouvert à tous et construit par tous, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui », déclarait le nouveau secrétaire général Gilles Scherrer. « Pour les deux années qui nous restent, il faut concentrer toute notre énergie pour aller à la rencontre des salariés de toutes catégories pour les associer dans une autre démarche. Il nous reste deux ans pour inverser la tendance et faire progresser la CGT au sein de notre établissement. »

Le congrès avait organisé les débats en quatre thèmes et groupes de travail : les enjeux industriels ; la syndicalisation ; les conditions de travail ; la propagande et la communication.

D'ici au prochain congrès, en 2021,

Les prochaines élections professionnelles de 2019 doivent connaître la reconquête du CE. « Pour cela, nous devons montrer dans notre communication les différences notables de notre vision par rapport aux autres organisa-



tions syndicales ». (CFDT, NDLR)

Le plan de syndicalisation vise une augmentation de 15 %, soit environ 20 salarié(e)s « en tenant compte des efforts à fournir dans les catégories ingénieurs et cadres, et pour la féminisation de notre syndicat et ainsi anticiper notre représen-

elections professionnelles ; enjeux industriels ; suivi de carrières des élu(e)s et mandaté(e)s. Aux côtés de Gilles Scherrer figure le nouveau secrétaire à l'organisation, Christophe Joly.

USR 91 et transports publics

Une « carte retraités » à prix réduit ?

« Navigo » en constante augmentation, qualité des transports publics en baisse, les retraités d'Île-de-France à faibles revenus sont pénalisés dans leurs déplacements. Les USR de la région, dont celle de l'Essonne, ont interpellé le Conseil régional.

Depuis le passage en zone unique en juillet 2015, promesse de campagne de l'ancienne majorité de gauche au Conseil régional, la majorité de droite présidée par Valérie Pécresse (LR) a décidé d'augmenter chaque année le « Pass Navigo ». En 2015, le tarif de 70 euros est passé à 73 euros (+ 4,3%) en 2016 et il est prévu à 75,20 (+ 3%) au 1^{er} août 2017. Une augmentation de plus de 7% en l'espace de deux ans.

« Une carte d'abonné de type Navigo à prix réduit ne satisfait pas à la demande, ni aux besoins de déplacement de la plupart des retraités », estime le secrétaire de l'USR 91, Hubert Lasserre. « Pour se rendre à Paris, dans un hôpital, un musée, un théâtre, en partant par exemple d'Étampes, en zone 5 RER, le tarif est prohibitif pour des pensions modestes ». Quelle revendication ? « Peut-être une carte « retraité(e) »



permettant l'acquisition de billets à un tarif réduit sur tous les transports d'Île-de-France ? ».

- 50% sans conditions de ressources

La CE de l'USR 91 en a discuté le 29 mai 2017 et a participé le 20 avril, avec quatre autres départements franciliens, à un rassemblement au Conseil régional. Une délégation a été reçue par des représentants du CR et le directeur général du STIF (Syndicat des Transports d'Île-de-France). « Nous revendiquons un titre de transport à - 50%, qui se-

rait attribué sans conditions de ressources », dit la CGT. « Aucun retraité ne doit restreindre sa mobilité en raison de considérations financières ».

La proposition du STIF est de facturer la différence entre un Navigo à - 50 % et le prix « réel » aux départements, soit 212 euros l'an. Bémol : mise en place pas avant 2018 ou 2019. Une nouvelle rencontre est prévue en octobre 2017 entre les USR CGT et le Conseil régional et les retraités CGT s'adresseront à leur Conseil départemental.

« Pour les retraités franciliens, ces hausses successives de tarif sont d'autant plus insupportables que d'une part, leurs pensions sont gelées depuis avril 2013 et que d'autre part, ils prennent de plein fouet ces augmentations. Sur environ deux millions de retraités en Île-de-France, moins de 500 000 bénéficient d'une tarification sociale réduite. Tous les autres paient les transports en commun au prix fort, alors que, quand ils étaient en activité, ils bénéficiaient d'une prise en charge à 50% de leur carte de transport par l'employeur », explique l'USR 91.

CGG Massy

Après la dette, quel avenir ?

Plombée par sa dette et la crise dans la recherche pétrolière, la CGG est entrée dans une procédure de sauvegarde. Quelles conséquences pour les salariés et les activités de l'entreprise de géophysique ?

Cette procédure a pour but de faire aboutir la restructuration de la dette (1,15 milliard d'euros) sous l'égide du Tribunal de Commerce, en permettant à l'entreprise de suspendre dans l'intervalle les remboursements liés à sa dette. Cela nécessite un vote favorable de 2/3 des créanciers de chaque catégorie de dette et de 2/3 des actionnaires. Le processus va durer encore plusieurs mois et l'issue n'est pas encore garantie. Comment financer un développement et une

diversification en sortant de frais financiers prohibitifs (12% de taux moyen) ? Quel rôle de l'État et de la BPI (Banque Publique d'Investissement) ?

Vers une table ronde ?

Le SNGG-CGT revendique un pôle financier public pour répondre aux besoins de financement des activités productives et du soutien de l'emploi, à taux réduit par rapport aux exigences des marchés financiers. Les représentants syndicaux de CGG ont rencontré le cabinet du ministère de l'Économie et de l'Industrie le 23 juin. Le 9 juin, les élus CGT se disaient « préoccupés par l'avenir de l'entreprise et des

salariés ». Après le PSE de 2016 et ses 300 suppressions de poste en France, les suppressions d'emplois se poursuivent, avec les départs de salariés démotivés.

Avec la fusion de Technip avec FMC, la vente de la branche Exploration d'ENGIE (qui veut se repositionner vers les énergies durables) à des fonds américains et chinois, et les saignées dans l'emploi, notamment en Géosciences chez Total, la pérennité du potentiel industriel de la filière exploration-production et des compétences en France est de plus en plus menacée.

La CGT demande la tenue d'une table ronde avec la BPI, le ministère de l'industrie, les acteurs français notamment Total, ainsi que les acteurs de la filière maritime, pour débattre de l'avenir de la filière industrielle.

Danone Research Palaiseau

+ 5 % pour la CGT aux élections professionnelles

Après trois ans de mandat, le syndicat CGT de Danone Research a nettement amélioré son résultat de 2014 aux élections professionnelles.

Les élections ont eu lieu fin mai 2017. « Nous avons fait «entrer» la CGT dans l'entreprise Danone Research en 2014 pour un premier mandat de trois ans avec deux élues CE et DP, puis une élue au CHSCT. En 2017 nous avons présenté trois candidats pour un mandat de quatre ans, et, après avoir présenté notre bilan du

mandat précédent ainsi que des revendications pour l'avenir, nous avons été élues toutes les trois. Notre représentativité est passée de 10 à 15%. Nous avons deux déléguées syndicales pour représenter la CGT autour de la table des négociations », explique le syndicat.

Le succès électoral est principalement dû à la confiance causée par le respect des promesses faites avant l'élection précédente, le 20 mai 2014. « Vous allez élire vos représentants du personnel

pour 3 ans (représentants au Comité d'Entreprise et Délégués du Personnel). Notre section syndicale



est toute nouvelle », écrivaient à l'époque Cécile Jannin et Sabine Ammouli, « mais nous avons déjà une grande expérience de représentants du personnel. Nous sommes à

vos côtés depuis 2005 et sur de nombreux sujets comme l'accompagnement et la défense des salariés, la gestion de la trésorerie du CE depuis 2008, la gestion et l'évolution des œuvres sociales, la vérification régulière de l'application du code du travail, de la convention collective et des accords d'entreprise, la reconnaissance des Risques Psycho Sociaux (RPS)». Les résultats de 2017 montrent l'écho chez les salariés du travail réalisé.

29 juin : renforcement - syndicalisation Trois pistes de travail

Le 29 juin, journée d'étude sur le renforcement de la CGT et de la syndicalisation, avec des membres de la CE de l'UD, des secrétaires d'UL et des DS.

Les participants sont partis des élections professionnelles et de la négociation des protocoles électoraux. Trois thèmes ont été définis.

1) Comment renforcer ce qui existe déjà à la CGT ? ; 2) Comment se déployer dans de nouvelles entreprises où la CGT n'est pas présente ; 3) Comment l'UD peut aider à mieux faire fonctionner tout ça.

1 - Syndicat existant.

Si élections, campagne avec recherche de candidats, négociation de protocole, tractage, etc. Une affiche générique existe déjà à l'UD ; elle peut être utilisée ou déclinée. Les UL peuvent aider à préparer un plan de travail et participer à la campagne, mais un syndicat tout proche peut aussi apporter aide et conseil. C'est une décision de

congrès qu'il faut mettre en œuvre. Il y a aussi nécessité de renforcer la formation des élus, en amont pour les formations générales, et en aval pour les formations aux mandats.



2 - Déploiement dans de nouvelles bases.

Avant le processus électoral, nécessité de partir des convocations aux négos (protocoles que l'UD reçoit), connaître l'entreprise et décider si on veut intervenir ou pas dans la boîte. Si oui, il faut trouver une personne formée et des moyens pour tracter et informer les salariés de la négo. Ensuite, trouver des candidats, les former, les accompagner et les protéger. Globalement, la CGT maîtrise à peu près tout de ce processus. Le

plus compliqué est de trouver les moyens au départ dans les UL, les UD, les FD ou les syndicats.

3 - L'UD pour un meilleur fonctionnement.

L'UD reçoit de nombreuses invitations à la négociation de protocoles. Elle doit rester le pivot et mettre en place un « référent protocole élection », ressource pour les « référents » dans chacune des UL. Un groupe de

travail pourra être constitué autour du référent de l'UD. Les corrections des anomalies sur les PV et les PV de carence seraient aussi traités par le référent UD.

Au-delà de la mise à plat, la question des moyens est posée. Comment trouver des personnes, leur dégager du temps pour mener ce travail ? Question aux Fédération, UL, collectifs, DS et syndicats. C'est en définissant des choix et des priorités qu'on pourra se donner les moyens de travailler sur la vie syndicale.

Services publics

Le Collectif CGT 91 joint les actes aux paroles

Les services publics sont maltraités, réduits, sous-traités, vidés de leurs personnels et de leurs moyens. Le Collectif SP 91, créé à l'initiative de l'UD CGT de l'Essonne et des différentes organisations syndicales concernées (FAPT, Santé, Territoriaux, etc) a été créé en 2016. Ses premières tâches ont été de se vertébrer, de trouver des référents et des disponibilités, tout en réfléchissant à ses moyens d'action.

La CGT FAPT 91 est depuis plusieurs années à la pointe du combat syndical contre la fermeture des bureaux de poste, la réduction des effectifs, l'effacement du statut sous les coups d'une privatisation assumée par la direction et le gouvernement. Rien d'étonnant donc à ce que son responsable départemental, Yves Pradillo, anime le Collectif 91. Le 17 mai 2017, les postiers CGT de l'Essonne avaient rendez-vous avec leur direction et avaient déposé un

préavis de grève départemental « Réseau et Courrier », avec rassemblement samedi 20 mai 2017 à Évry, Place des Terrasses de l'Agora, face au siège de La Poste.



Coup d'envoi à Juvisy

Le 15 mai, la direction s'était engagée, sous la pression du préavis de grève, à combler tous les postes vacants et à procéder à un recrutement externe. « Il était temps », dit la FAPT, « mais la direction ne nous a donné aucun chiffre sur le nombre

d'embauches en cours ou à venir. Continuer de lutter contre la fermeture de nos bureaux de Poste est plus que jamais nécessaire et la CGT FAPT 91 ne lâchera rien ! »

C'est l'esprit dans lequel le Collectif Services Publics tenait sa sixième réunion le 7 juin. « Notre plan de travail est dorénavant établi pour la période qui arrive », disait Yves Pradillo. « et nous avons comme principaux matériels, pour engager le dialogue, une affiche, un tract et un questionnaire à destination des usagers. Notre campagne sera lancée mercredi 5 juillet sur la Place du Marché de Juvisy et... un jour de marché ! ».

Une autre date a été fixée pour le week-end des 9 et 10 septembre à Sainte-Geneviève-des-Bois, sur proposition de l'UL qui dispose d'un stand à la Fête des Associations. Le collectif sera aussi présent à la Fête de l'Humanité.

Appel aux élus locaux

Un traitement contre la surdité

Un grand nombre d'élus territoriaux de l'Essonne, à quelques notables exceptions près, sont allergiques aux discussions sur les services publics avec la CGT. Certains pour des raisons clairement politiques, arguant que la fonction publique est une charge exorbitante et que le recours au privé est une panacée. D'autres, plus sournois, tiennent un double discours et sortent leur calculatrice quand arrivent les réalités. Le Collectif Services Publics CGT 91 n'est ni naïf ni résigné, et a tenu à informer maires et présidents territoriaux de sa démarche.

« Maintenir, renforcer et réimplanter un maillage des services publics dans les territoires suburbains et ruraux de notre département nécessite de notre point de vue une démarche construite avec l'ensemble des acteurs qui participent à la vie de la cité : élus, usagers, salariés, associations », dit la lettre circulaire



destinée aux élus.

« À la lumière de la campagne actuelle menée pour la défense du service public postal en Essonne, qui a pris de l'ampleur, nous constatons que vos électrices et électeurs, mais aussi les agents, ainsi que certains élus qui se sont lancés dans cette bataille, souhaitent que nous nous attachions à y contribuer efficacement ».

L'étranglement des collectivités

« Notre objectif est d'en finir avec l'étranglement financier des collectivités, la marchandisation systématique des missions assurées dans le cadre du service public territorial qui atteint immanquablement les fondements de la démocratie et exacerbe les clivages sociaux.

Face aux menaces récurrentes qui visent à la fois la qualité du dialogue social avec les agents de l'ensemble des services publics du territoire et la réponse aux besoins des habitants, il y a urgence à agir ensemble. C'est bien parce que nous pensons qu'il y a cette urgence que nous lançons aujourd'hui cet appel à l'ensemble des élus(s) du département pour soutenir et/ou s'inscrire dans notre campagne « Défense des Services Publics en Essonne ».

Questionnaire aux usagers

Témoignages et outils de dialogue

La campagne de longue durée lancée par le Collectif SP 91 dépasse le dialogue avec les élus et la démarche syndicale habituelle. L'expérience FAPT le montre, sans l'appui ou au moins la bienveillance des usagers, les batailles se mènent en vase clos.

Le choix de Juvisy un mercredi, jour de marché, pour la première initiative publique du Collectif, est clair. Sans appui public, pas de service public de qualité. Le tract et l'affiche sont informatifs et peu personnalisés, contrairement au dialogue. Un questionnaire rempli est la trace exploitable d'un entretien qui dépasse les banalités. C'est le choix du CSP (Collectif Services Publics) 91.

Les 21 questions portent sur le niveau de satisfaction vis-à-vis des équipements, des heures d'ouverture, de la disponibilité des agents, sur les raisons de l'attachement (ou non) aux services existants, sur l'implication éventuelle de l'usa-

ger interrogé dans la lutte pour l'amélioration et les types d'actions communes suggérés. Les questions sont fermées (oui/non) ou semi-ouvertes (plusieurs possibilités de réponses).

L'anti-sondage

Ce n'est pas une consultation ressemblant à un sondage comme médias, entreprises et pouvoirs publics en commandent chaque jour. Le CSP 91 n'a pas pour but de photographier l'opinion esonnienne à un moment M. L'échantillon (aléatoire par définition) et la formulation des « items » (questions en langage sondagier) ne se prêtent pas à une exploitation professionnelle. Enfin les expertises statistiques sur des centaines de questionnaires complexes ne sont pas dans les moyens financiers du CSP 91.



Ce sont cependant de précieux témoignages sur les propositions des usagers qui parlent en direct avec la CGT. Ils ont deux qualités majeures : préciser des besoins et des situations locales pas forcément connues des syndicalistes ; donner des idées d'actions correspondant au niveau d'information et de mobilisation de la personne interrogée. Le poids réel est celui du dépouillement d'une pile de réponses, mais le CSP 91 en a conscience.

Amazon à Brétigny-sur-Orge

La saturation par les poids lourds

La Société Amazon France Transport veut s'installer à Brétigny-sur-Orge sur l'ancienne base aérienne 217. L'UD CGT 91 a formulé dans l'enquête publique remarques, propositions et interrogations dans un dossier qui manque de réponses claires.

« Au sortir d'une COP 21 avec l'Accord de Paris, de la tenue de quatre conférences environnementales, nous en sommes en droit de nous interroger sur la pertinence d'installer un nouveau complexe logistique déconnecté d'une possibilité d'utiliser des modes alternatifs à la route comme le ferroviaire », écrit la CGT.

Le département de l'Essonne voit se multiplier d'immenses zones logistiques amplifiant le phénomène d'artificialisation des terres à l'image de l'installation d'une base UPS sur les terrains de la Snecma à Corbeil, uniquement accessible par



la route. Les axes routiers du département sont pourtant déjà saturés de poids lourds : RN 154, 7 et 20, A6, A10, ainsi qu'un nombre important de routes départementales.

Les flux journaliers de poids lourds et de véhicules légers générés par cette nouvelle zone dans la BA 217 sont faramineux. Il est envisagé, par jour ouvré (nuit et jour), 10 200 véhicules légers et 2 820 poids lourds et, le week-end, 6 300 véhicules légers et

2 820 poids lourds, dans un secteur où la circulation est déjà très dense.

L'air et l'emploi

« Nous demandons que ce site soit relié au rail par un embranchement ferroviaire le reliant

à l'axe Paris-Orléans au Sud de Brétigny. Ce serait un signe fort envoyé à tous les acteurs économiques et politiques quand on sait qu'en 2015 les émissions de Gaz à Effet de Serre, les GES, sont notamment responsables du réchauffement climatique et que celles dues au transport routier sont reparties à la hausse, complètement à contre-courant des objectifs annoncés », dit la direction de l'UD 91. Cette proposition est renforcée par

Union Interfédérale des Transports

Route, rail, logistique, salariés, habitants et quatre groupes de travail

La mise en place de l'UIT 91 fait suite aux débats du dernier congrès de l'UD CGT à Étampes en novembre 2016, avec l'exigence d'une réponse aux besoins de transports dans l'Essonne. Elle réunit des syndicalistes de plu-

La première réunion de 2017 a fixé le cadre. « Il est nécessaire d'impliquer l'ensemble de nos syndicats œuvrant dans l'ensemble des champs professionnels concernés : transport de voyageurs (TRV), déchets, logistique et transport de marchandises (TRM),



(Pierre Benoit)

sieurs organisations concernées professionnellement et territorialement.

transport sanitaire et unions locales est nécessaire pour construire une réponse syndicale à la hauteur des enjeux ».

L'aménagement des territoires et les besoins de déplacement des citoyens, du domicile à leur lieu de travail, s'ajoutent au transport marchandises, déchets ou les déplace-

ments pour question sanitaire. Qui dit transport dit infrastructures d'accueil, routes ou voies, et renvoie à l'aménagement. « Comment construire le lieu revendicatif de la logistique au fret ferroviaire, fluvial ou encore entre le ferré et le transport en car ? », se demande l'UIT.

Ces secteurs portent l'exigence de statuts pour les salariés dans des métiers où les gains de productivité conduisent à une dégradation des conditions de travail, due à la mise en concurrence des salariés. L'arrivée de la robotisation et l'automatisation des tâches dans la logistique supprime les emplois et accentue cette dégradation.

Le transport de passagers, sanitaire, déchets sont des missions déléguées à des entreprises privées que le service public « historique » ne veut plus assumer.

« Ambition de notre UIT, la convergence des revendications »

Quatre groupes de travail existent : TRV ; TRM et logistique ; problèmes des lignes C et D du RER ; déchets. Les TRV (transports de voyageurs) concernent les filiales TRANSDEV, KEOLIS / Strav, Nedroma, Cars d'Orsay, Daniel Meyer...

Les TRM Logistique (transports marchandises ID Logistics, XPO, Kuhne & Nagel) travaillent sur la mise en concurrence des salariés et la problématique de l'Intérim.

Quel avenir pour les lignes D et C (syndicat SNCF Brétigny, Corbeil et Juvisy) Quelles exigences ? « Ne pas laisser le champ de la colère à ceux qui d'une main suppriment le budget et privatisent, et de l'autre signent une pétition contre la casse ». relève l'UIT.

Pour les déchets, la CGT a indiqué « le besoin de travailler avec la CSD, en raison de la mission de service public, l'enjeu financier et la délégation de service public ». La dernière réunion de l'UIT a eu lieu mercredi 14 juin 2017.

Qui paie les infrastructures ?

L'entreprise Amazon pose par elle-même d'autres questions. Cette GAFA (Google, Amazon, Facebook, Apple) ne paie pas ses impôts en France, tout en bénéficiant de l'argent public, notamment au travers des infrastructures. Même s'il semble que l'aménagement d'un rond-point pour faciliter l'accès au site soit pris en charge, partiellement ou totalement par Amazon, c'est le contribuable qui financera le reste.

Pour les personnes travaillant sur le site, les transports collectifs sont obsolètes dans ce secteur. Amazon, comme toutes les autres entreprises, doit contribuer au développement de transports collectifs publics.

Ces transports collectifs pourraient aussi desservir, dans une politique cohérente, les ZAC Maison-Neuve et de la Croix Blanche.

l'avis de l'autorité environnementale du 20 avril 2017. « Le projet Amazon France Transport est un des premiers projets d'envergure développés sur le foncier de l'ancienne base aérienne. Il n'est donc pas exclu que d'autres suivent ».

Ne pas relier ce site au ferroviaire serait lourd de conséquences pour l'environnement et la qualité de l'air. Si l'annonce de la création d'emplois sur ce territoire rencontre un écho favorable, elle interroge sur le nombre d'emplois réellement créés en CDI et la part d'emplois directs et indirects. « Il semble y avoir un écart important entre les emplois réellement affectés sur place et l'ensemble des emplois annoncés », dit la CGT dans l'enquête publique. « D'où notre interrogation sur la sous-traitance, sachant qu'une très grande part des livraisons partant de la zone est assurée par des auto-entrepreneurs ou autres indépendants. D'où l'importance de connaître la nature des contrats de travail, les formations et qualifications ».

Fin de l'élection des conseillers prud'hommes

Quelles conséquences pour les salariés ?

L'élection des conseillers prud'hommes prend fin. Ils seront nommés conjointement par le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, et le ministre chargé du Travail, sur proposition des organisations syndicales et professionnelles.

Depuis 1979, les conseillers prud'hommes étaient élus tous les 5 ans par les salariés. Le gouvernement a fait le choix de supprimer les élections prud'homales au profit d'une désignation, qui sera fonction de l'audience syndicale mesurée tant du côté salarié que patronal, conformément à la loi de représentativité du 20 août 2008.

Pour l'Essonne, la CGT reste la première organisation syndicale du territoire et accentue sa position. Avec une représentativité à 25,10%, une progression de 0,2% par rapport à 2012, l'écart avec la seconde organisation du département, la CFDT, se creuse de 4%. La durée du mandat sera ramenée à 4 ans au lieu de 5 ans, afin de se calquer sur la durée d'un cycle de mesure de l'audience syndicale et patronale.

Six sièges perdus

Le nombre de sièges sera attribué en fonction du nombre de conseillers. Pour les organisations syndicales de salariés, cette attribution se fera également en fonction des suffrages obtenus, au niveau départemental par chaque organisation, dans le cadre de la mesure de l'audience syndicale. Pour les organisations professionnelles d'employeurs, ce sera en fonction de l'audience patronale déterminée au niveau national. La parité femme-homme pour les candidatures sera exigée. Malgré notre progression, la CGT perd des sièges de conseillers prud'hommes, quatre sur Longjumeau et deux sur Évry. Les salariés justiciables pourront plus difficilement obtenir réparation des préjudices qu'ils ont subis de la part de certains employeurs qui ne respectent pas la législation du travail.

Au-delà de la réparation financière, nous savons bien qu'il s'agit également de dignité retrouvée. Et c'est de cela que l'on va priver les salariés !



Marie-Claude Latour (DR)

Atteinte à l'égalité

La loi dite « Macron », dont le deuxième volet est entré en application le 1^{er} août 2016, porte une grave atteinte au principe d'égalité des citoyens devant la justice. En cause ? La complexification de la procédure pour saisir les prud'hommes, nécessitant une requête écrite, d'un plus grand formalisme.

Les salariés ou demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés avec la langue française ou simplement l'écrit, ont les plus grandes difficultés à saisir la justice, notamment en référé.

On peut déjà mesurer les effets néfastes de cette nouvelle mesure, notamment au regard de la baisse spectaculaire du nombre d'affaires dans les Conseils de Prud'hommes depuis son entrée en vigueur. Les salariés renoncent de plus en plus à saisir la justice. Rien que dans le Conseil d'Évry, on constate une baisse de 20% d'affaires nouvelles.

Du plancher au plafond

Un défaut qui a depuis été corrigé, précise le ministre. « Des mesures ont été prises afin de pour-

suivre la simplification du contentieux. Ainsi, le formulaire de saisine a été largement simplifié et raccourci ». Quant à l'effet de cette réforme sur la réduction des délais de procédure, les résultats ne sont pas encore connus. Réponse d'ici novembre prochain 2017 !

Le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement est l'un des pans de la réforme du Travail qu'Emmanuel Macron envisage de faire passer via des ordonnances, dès les premiers mois de son mandat. L'idée est d'instaurer un plancher et un plafond, afin de « protéger les droits des employés » tout en donnant « aux entreprises une visibilité et une assurance qui permettront de lever les freins à l'embauche ». Une mesure qu'il avait déjà tenté d'instaurer lorsqu'il était ministre de l'Économie...

En effet, de tels planchers et plafonds avaient été inclus dans la loi Macron sur la croissance et l'activité, adoptée à l'été 2015. Ils étaient fonction de l'ancienneté du salarié et de l'effectif de l'entreprise, le minimum oscillant entre 0 et 6 mois de salaire, le maximum variant de son côté de 3 à 27 mois. La mesure a été censurée par le Conseil Constitutionnel, les « Sages » ayant jugé que le critère de la taille de l'entreprise n'avait pas de lien avec le préjudice subi par le salarié.

**Marie-Claude Latour,
ex-présidente CGT
du Conseil de
Prud'hommes d'Évry**

30 000 ruptures conventionnelles par mois

Créée en 2008 par Nicolas Sarkozy, la « rupture conventionnelle » a été signée 2,4 millions de fois en huit ans. Son rythme actuel est de 30 000 par mois. Il s'agit théoriquement d'une « séparation à l'amiable » entre employeur et salarié en cas de désaccord, ouvrant l'indemnisation du chômage. Ce système, supposé simplifier les relations professionnelles, désengorger les Conseils

de Prud'hommes et donner plus de droits au partant qu'en cas de démission ou de licenciement, a toutefois été largement dévoyé par de nombreux employeurs, qui ont fait pression sur les salariés, en particulier dans les entreprises sans présence syndicale, puisque le signataire est supposé renoncer à se retourner contre son patron pour licenciement abusif.

René Gazel, de la Snecma Corbeil



(DR)

René Gazel a marqué la Snecma de l'empreinte d'une vie de lutte syndicale, avant de succomber à la maladie le 29 avril 2017. Il entre à l'usine de la Snecma, boulevard Kellermann à Paris, le 22 Février 1965 comme OS. Il la quittera comme ouvrier qualifié P3 en 1999 en préretraite, après avoir marqué l'activité syndicale de son entreprise avec la CGT, notamment en faisant respecter les conditions de travail auprès de la Direction, au travers de ses différents mandats de CHSCT pendant toute sa carrière.

À la retraite, il continue son combat social comme conseiller du salarié à l'UL de Corbeil-Essonnes, en faisant respecter les droits des salariés dans les petites et grandes entreprises de la région. Il était unanimement apprécié dans son syndicat, particulièrement la section syndicale CGT des retraités de la Snecma Corbeil. Ses nombreux camarades ont témoigné de leur affection à son épouse et sa famille.

Pierre Benoit, pionnier syndical

Disparu le 18 juin à 87 ans, Pierre Benoit a marqué fortement l'histoire de la CGT Snecma. Corbeil-Essonnes, dont il fut le premier Secrétaire Général SNECMA dès l'ouverture du centre en 1966. Il adhère au syndicat à 18 ans en Auvergne et entre en octobre 1955 à la Snecma de Suresnes, avant d'arriver à la nouvelle usine de Corbeil-Essonnes en 1966. Il n'y a pas eu d'interruption dans sa vie militante. Successivement délégué du personnel, délégué syndical à Corbeil et dans le groupe, administrateur de 1973 à 1978, il a été de ceux qui ont pesé pour qu'études et pro-

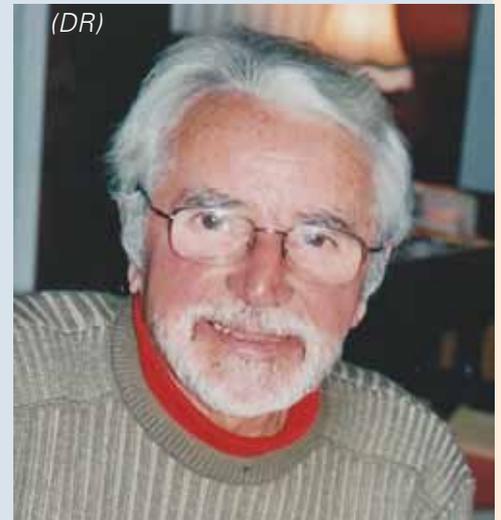


(DR)

duction de moteurs d'avion civils soient l'essentiel de l'activité. Il était un professionnel, ouvrier tourneur P3 HQ, qui ne se laissait pas distraire pendant l'usinage qu'il devait réaliser sur des pièces de moteurs d'avion ; cela jusqu'à son départ de l'entreprise en Juin 1987 en préretraite. Un joli parcours qui se continuera dans les rangs des retraités CGT Snecma. Depuis 1950, il était membre du PCF.

Daniel Brouard, du CEA Saclay

Daniel Brouard, retraité du CEA Saclay, est décédé le 7 mai. De nombreux camarades du CEA, de l'USR 91, de l'UD l'ont accompagné lors de l'inhumation.



(DR)

Militant durant toute sa carrière de technicien et d'ingénieur au Centre d'Études Nucléaires de Saclay, il a rejoint l'USR en prolongement de son activité au sein de la section des retraités CEA de la région parisienne. Membre de la Commission Exécutive de l'USR jusqu'au déclenchement de sa maladie, il a représenté sa section à la coordination des USR de la région parisienne et au congrès de l'UCR.

La rigueur de ses analyses était appréciée de ses camarades. Les débats qu'elle provoquait souvent étaient toujours sereins et constructifs. « *Réservé, nous avons appris seulement lors de la cérémonie les nombreuses activités qu'il animait avec sa famille et ses amis* », disent ses amis de l'USR 91. « *À nous d'essayer de se rappeler comment il aurait agi pour mieux se battre comme il a toujours su le faire* ».

Ont participé à ce numéro 108 de la Voix Syndicale :

Intervenants :

Bernard Bacchetta
Pierre Benoit
Claudine Berthomier
Yannick Biliec
Michel Blanche
Olivier Champetier
Gilbert Dubant

La Voix Syndicale
de l'Essonne

Administratif et technique :

Brigitte Blanche

Véronique Josien
Hubert Lasserre
Marie-Claude Latour
Yves Pradillo
Martine Richert
Isabelle Rodrigues
Gilles Scherrer
Pascal Zoublier

Les journées à la mer 2017



**Le droit pour tous
de partir en vacances !**

Le **SAMEDI 22 JUILLET** au Tréport
Le **SAMEDI 26 AOÛT** à Ouistreham



Association loi 1901 – Registre O.V.S – IMO 75100125 – Caution Bancaire BFCC • Responsabilité Civile : MACIF Siret n° 513 510 404 00033 – APE : 9499Z – TVA Intracommunautaire : FR19513510404
65 bis rue du Docteur Bauer - BP 20 – 93 401 Saint Ouen cedex / Tél.01.48.30.95.16 – Fax. 01.48.30.32.14 asso@enpartance-idf.fr / www.enpartance-idf.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX JOURNÉES À LA MER (à nous retourner accompagné du règlement correspondant)

Vous êtes : **FAMILLE et INDIVIDUEL** (nom, prénom, adresse) :

Tel : Courriel : Nombre de participants : x 10€ = (gratuit pour les enfants de - de 3 ans)

Vous êtes : **CE, COS, CASC, Association ou Organisation Syndicale de** :

Personne à contacter :

Tel : Courriel : Nombre de participants : x 10€ =

Pour les groupes une participation solidaire au financement des cars est demandée : euros

DATE(S)

le samedi 22 juillet 2017 (date limite d'inscription : 23 juin 2017)

RETENUE(S) : le samedi 26 août 2017 (date limite d'inscription : 28 juillet 2017)

**Merci de cocher la case
de la date souhaitée**

Pour une bonne organisation de ces journées solidaires nous vous demandons de respecter les dates limites d'inscription.